



## REGLES D'HYGIENE A RESPECTER



Respecter les planning de nettoyage définis

Toute plaie doit être pansée, demandez à votre responsable !



**Interdiction de fumer** dans tous les locaux (bureaux, vestiaires, sanitaires, salles de réunion), sur les quais, dans les véhicules mis à disposition et à proximité des compacteurs.



**Interdiction de manger et/ou boire** dans tout autre lieu que les salles de repos mises à disposition.

## RESPECT DE LA CHAINE DU FROID



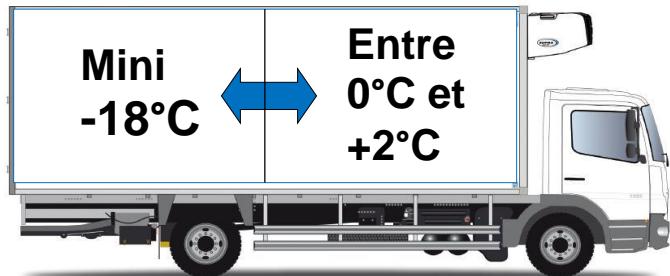
- Limiter le temps de transit** des surgelés sur les quais et **charger le plus rapidement** possible les camions. **Maximum 30 minutes.**
- Limiter l'ouverture** des portes des chambres, quais et camions.
- Décharger le plus rapidement** possible.
- Limiter le temps de transit** des produits à l'extérieur.



## LIVRAISON

- Contrôler la température de chaque compartiment de la caisse ( $\leq -18^{\circ}\text{C}$  mini pour les surgelés ; entre 0 et  $+2^{\circ}\text{C}$  pour le frais).
- Chaque produit doit être maintenu dans un **carton**
- Ne pas utiliser d'ustensile tranchant (cutter ou couteau)
- Pas de reprise** de marchandise **sans ordre de reprise**
- Ne pas reprendre des produits suspects.

## Températures limites des camions :



Toute personne percevant un danger pouvant avoir un impact sur la sécurité des denrées alimentaires doit **PREVENIR SON RESPONSABLE** dans les plus brefs délais.



- Veiller à la propreté de la caisse et au bon état des rideaux de déperdition ou au bon fonctionnement du rideau d'air**
- Isoler tout produit impropre à la consommation.**

## **RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE**



## **UTILISEZ LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION**



## **SOYEZ ATTENTIFS AUX RISQUES DE DANGERS**



(neige, verglas, tâche d'huile...)

## **CONDUITE CAMION**

- Présentation du permis
- FIMO / FCO

Nom de l'intérimaire et de l'entreprise d'intérim:

Signature de l'intérimaire :

Date :

En signant, je m'engage à respecter ces consignes



## REGLES D'HYGIENE A RESPECTER



Respecter les planning de nettoyage définis

Toute plaie doit être pansée, demandez à votre responsable !



**Interdiction de fumer** dans tous les locaux (bureaux, vestiaires, sanitaires, salles de réunion), sur les quais, dans les véhicules mis à disposition et à proximité des compacteurs.



**Interdiction de manger et/ou boire** dans tout autre lieu que les salles de repos mises à disposition.

## RESPECT DE LA CHAINE DU FROID



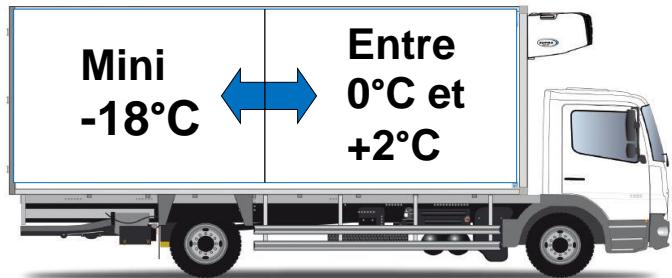
- Limiter le temps de transit** des surgelés sur les quais et **charger le plus rapidement** possible les camions. **Maximum 30 minutes.**
- Limiter l'ouverture** des portes des chambres, quais et camions.
- Décharger le plus rapidement** possible.
- Limiter le temps de transit** des produits à l'extérieur.



## LIVRAISON

- Contrôler la température de chaque compartiment de la caisse ( $\leq -18^{\circ}\text{C}$  mini pour les surgelés ; entre 0 et  $+2^{\circ}\text{C}$  pour le frais avec tolérance de  $1^{\circ}\text{C}$ ).
- Chaque produit doit être maintenu **dans un carton**
- Ne pas utiliser d'ustensile tranchant (cutter ou couteau)
- Pas de reprise** de marchandise **sans ordre de reprise**
- Ne pas reprendre des produits suspects.

## Températures limites des camions :



Toute personne percevant un danger pouvant avoir un impact sur la sécurité des denrées alimentaires doit **PREVENIR SON RESPONSABLE** dans les plus brefs délais.



- Veiller à la propreté de la caisse et au bon état des rideaux de déperdition ou au bon fonctionnement du rideau d'air**
- Isoler tout produit impropre à la consommation.**

## **RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE**



## **UTILISEZ LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION**



## **SOYEZ ATTENTIFS AUX RISQUES DE DANGERS**



(neige, verglas, tâche d'huile...)

## **CONDUITE CAMION**

- Présentation du permis
- FIMO / FCO

Nom de l'intérimaire et de l'entreprise d'intérim:

Signature de l'intérimaire :

Date :

En signant, je m'engage à respecter ces consignes